



L'ÉCHO

XX^e ANNÉE - N° 777 - DIMANCHE 23 MAI 1909

DE ROUBAIX-TOURCOING
Bureaux - LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. - TÉLÉPHONE : 672 - (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

Il s'est trompé...

Ils sont bouchers, tous les deux...
Bouchers, face à face...
Bouchers, s'observant de trottoir à trottoir, entre leurs respectifs gigots...
Chaque matin, les demi-bœufs, hissés au bout des piques grasses par de vigoureux biceps, se dressent devant les demi-bœufs...
Les moutons ouvrent l'œil sur les moutons...
Les pots-au-feu matutinaux s'alignent dans leurs papiers jaunes, devant les pots-au-feu de l'autre...
La triperie elle-même s'en mêle...
Chacun a la sienne, aussi fraîche, aussi appétissante !
Et les ris défilent les ris !
Les cervelles provoquent les cervelles !
Les mous s'effient contre les mous !...
Les têtes de veau, impeccablement racées, machent leur persil, en échangeant au travers de la rue des regards provocateurs...

ADVENIAT REGNUM TUUM
Dieu protège la France!

Dimanche 23 mai - SAINT DIDIER
L. 24 - NOTRE-DAME AUXILIATRICE
SAMEDI 22 MAI 1909

La journée

L'essai de grève générale, organisé par la C. G. T., a abouti à un complet échec. Les dirigeants du mouvement ont invité eux-mêmes les ouvriers à reprendre le travail.

Le Conseil des ministres, réuni ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Fallières, a approuvé le texte du projet réglant le droit d'association et le statut légal des fonctionnaires.

Le Sénat a voté, à quinze voix de majorité, la principe de la concession d'une indemnité aux fabricants atteints par l'interdiction de l'emploi du blanc de céruse.

Le Congrès de la Jeunesse catholique se poursuit, à Orléans, avec un véritable succès. Les congressistes ont étudié longuement, et de façon très pratique, les questions relatives aux membres de l'Association pouvant offrir au clergé paroissial.

Le « Banton », cuirassé d'escadre à turbines, a été lancé à Brest, cette après-midi.

ÉTRANGER. - Un combat a eu lieu le 18 mai, entre la mahalla hafidiennne et les Beni-M'zir. Il a été indécis, mais plutôt au désavantage de la mahalla, dont plusieurs chefs ont été tués.

Les fêtes de la Pentecôte ont été célébrées avec beaucoup de solennité. Le 14 est été reçu à la gare par les autorités et les ambassadeurs de France et d'Angleterre.

Les fêtes de la Pentecôte ont été célébrées avec beaucoup de solennité. Le 14 est été reçu à la gare par les autorités et les ambassadeurs de France et d'Angleterre.

ROME

On télégraphie de Rome à l'Agence Havas que le Pape, un peu fatigué par la cérémonie de jeudi, a suspendu ses réceptions, afin de se reposer; toutefois, la santé de Pie X est bonne.

À la Chambre italienne, M. Chiesa, dans un discours violemment anticlérical, a attaqué la politique religieuse du gouvernement.

Le ministre de la Justice, M. Orlando, a commencé un discours fréquemment interrompu, surtout lorsqu'il déclara qu'il ne voyait pas la nécessité d'imposer la priorité du mariage civil sur le mariage religieux.

PÈLERINAGE NATIONAL A Lourdes (18-24 août 1909)

Comme aux précédentes années, le grand Pèlerinage annuel de Lourdes doit proposer à la miséricorde de la Sainte Vierge mille malades pauvres à la souscription ouverte aujourd'hui au ratif.

Déjà, depuis le début, 29 740 malades sont allés à Lourdes, grâce à la générosité des donateurs; combien en sont revenus guéris et combien consolés !

Le départ aura lieu dans l'octave de l'Assomption, et Mgr l'évêque de Tarbes fera coïncider avec le Pèlerinage national le triduum solennel qu'il ordonne en l'honneur de la bienheureuse Jeanne d'Arc.

Adresser les offrandes, demandes d'admission des malades et de renseignements au secrétariat du Pèlerinage national, 5, avenue de Breteuil, Paris, VII.

Toujours Jeanne d'Arc
L'action si visible de la Bienheureuse sur notre pays doit être favorisée; et l'un des moyens les plus intelligents consiste à répandre à profusion son histoire populaire si remplie de leçons pour notre temps. C'est providentiellement que, par Mgr Henri Desour, évêque de St. Quentin, lauréat de l'Académie française. Un vol. in-16 de 364 pages, avec 34 illustrations, couverture illustrée, broché, 3 fr. 50; cartonné, 0 fr. 75; relié, 1 franc; avec tranches dorées, 1 fr. 25; port, 0 fr. 15.

Ceux qui ne veulent plus "manger du curé"

À la Chambre, M. Compère-Morel, député socialiste unifié d'Orléans, déclara, il y a quelques jours, en une tumultueuse séance: « Dans ma campagne électorale, je n'ai pas voulu manger du curé, j'ai préféré parler aux paysans des questions économiques et sociales. » Il y a huit jours, dans un meeting au Tivoli, le citoyen Pataud déclara, aux applaudissements d'une assistance de 10 000 hommes: « On nous reproche d'être des démolisseurs. Qui, commençons par renverser sans nous soucier de ce qu'il adviendra, car ce que nous pourrions mettre à la place du régime actuel vaudra toujours mieux que ce qui existe. »

« Lorsque nous aurons démolé, nous reconstruirons. On essaie de nous retirer le bénéfice de ce que l'on nous reproche, mais les organisations ouvrières sont prêtes à tous les sacrifices pour défendre les libertés syndicales. » On nous a fait manger du curé sous prétexte d'indépendance. Nous en avons assez. Ce que nous voulons, c'est du pain.

Sans attacher à ces propos une importance exagérée, nous pouvons les enregistrer, les collectionner et nous en souvenir à l'occasion.

Le ballon mystérieux qui planait sur l'Angleterre...

Voici la fin d'un mystère et d'un cauchemar. Le dirigé-fantôme, dont nous parlions hier, qui a plané sur l'Angleterre, qu'on dit, hommes, femmes et enfants ont vu, de leurs yeux vus, à Cardiff, à Essex, etc., le gros égaré, le poisson volant, la chose mystérieuse et lumineuse qui, durant des nuits, à courts espaces, laissait tomber çà et là comme souveneur, une soupage ou un écorce, vient de livrer son secret.

Ce gros ballon n'est, en définitive, rien autre qu'une multitude de petits ballons-réclames. Les lumières et les détonations qui troublaient si fort le sommeil des Anglais, n'étaient que l'effet de simples pétards-réclames.

Nous sommes au siècle de la publicité, n'est-ce pas ?

Domine, salvam fac...

Un de nos confrères du matin commente avec amertume le fait qu'à la cérémonie en l'honneur de Jeanne d'Arc, à Notre-Dame de Paris, on a chanté la prière Domine salvam fac rempublicam, et ailleurs que de cette prière, depuis la séparation, ce qui est exact.

Le même chant a été exécuté à Orléans et l'est dans un grand nombre de diocèses chaque dimanche.

Pourquoi ne pas laisser les évêques régler en toute liberté, chacun dans son territoire, l'ordonnance et y joindre, s'ils en jugent ainsi, en cette forme qui varie avec chaque régime, la prière pour la France ?

Le procès de Sainte-Ouëne

L'inique procès intenté par le député Dieleau à son curé, et dont la Croix a parlé à plusieurs reprises, est enfin venu, après plus de six mois de retards et d'entraves, devant le tribunal civil de Niort le vendredi 11 mai.

Un grand nombre d'ecclésiastiques étaient venus assister aux débats.

La question de Sainte-Ouëne est plus haute, en effet, qu'elle ne paraît d'abord, les bases et chaises ne sont qu'un prétexte au député qui voudrait que le tribunal déclarât: 1° que le curé n'a aucune autorité dans son église; 2° que le prêtre n'a pas même le droit de recevoir les offrandes volontaires des fidèles.

Les débats ont duré six heures. M. Dieleau a présenté lui-même sa thèse, il a fait le tribunal et le public par des répliques et des citations confuses; à bout d'arguments il en est venu aux injures.

M. Gélinau a répondu au maire-député-avocat par une plaidoirie très claire, très précise, très serrée, très documentée, très juridique, qui a emporté la conviction de toute la salle et qui certainement emportera celle du tribunal.

Le témoignage de plusieurs évêques a été invoqué. Ce fut une matresse plaidoirie. La Croix, confiante dans la haute intégrité des magistrats, attend leur verdict qu'elle fera connaître à ses lecteurs.

Revendiquons nos droits

Le presbytère de Pressigny (Deux-Sèvres) avait été attribué à la commune, malgré celle-ci qui refusait de s'en reconnaître propriétaire, pour loger les curés successifs de la paroisse de Notre-Dame de la Couture. Un jugement motivé de même a été rendu par le même tribunal dans le procès intenté dans des conditions identiques, à M. l'abbé Besnier, curé de Torcé, par l'administration des Domaines.

La persécution

Nous avons annoncé que le tribunal civil de Mans a condamné M. l'archiprêtre Migon à quitter le presbytère légué à la Fabrique, pour loger les curés successifs de la paroisse de Notre-Dame de la Couture. Un jugement motivé de même a été rendu par le même tribunal dans le procès intenté dans des conditions identiques, à M. l'abbé Besnier, curé de Torcé, par l'administration des Domaines.

Le succès du jour

Hymne à Jeanne d'Arc, paroles de MAX NICOL, musique de Théodore Decken, avec accompagnement de piano. Une jolie plaquette in-8° de 8 pages sur papier fort, avec deux illustrations. Prix, franco, 0 fr. 50. Paris, 5, rue Bayard.

Au Mont Saint-Michel

On nous demande de divers côtés les dates des cérémonies qui doivent avoir lieu dans la suite au Mont-Saint-Michel à l'occasion de fêtes jubilaires. Les voici: 26 juin, 11 août, 10 septembre, 29 septembre, 10 octobre.

Il n'y a pas eu de grève générale Il n'y a plus de grève des postes

C'est bien fini. Les derniers postiers grévistes, lâchés par tous, ont abandonné la lutte. Des 10 000 enthousiastes du premier jour, il ne restait, hier, qu'une poignée de vaincus, lents à peine, qui se sont réunis au Manège Saint-Paul, pour mieux juger de leur défaite et pour détruire les traitres.

M. Pataud, le vaincu d'hier

doivent rentrer ! Puis il menaçait les traitres: « Nous allons rechercher s'il y a eu, parmi nous, des défections ou des traîtres; si nous découvrons les coupables, nous les exécuterons sans pitié. »

Après une longue série de réclamations, apportées par des révoqués ou des grévistes, M. Niel, secrétaire général de la C. G. T., paraît à la tribune; on siffle, on crie: « A Lens ! »

M. Niel lit la lettre de remerciements adressée à la C. G. T. par M. Pataud, député du Comité de grève. Il annonce que le mot d'ordre est donné de reprendre le travail.

M. Subra flétrit les traitres. M. Chastanet menace les « endormeurs », et l'on se sépare. La seconde grève des P. T. T. est finie.

Finis aussi la grève générale de solidarité décrétée par la C. G. T. Les quelques centaines de terrassiers qui entrèrent seuls dans ce mouvement ont déploré, hier, au Tivoli-Vaux-Hall, leur naïve confiance.

Leurs curés ont dénoncé les traitres, flétri les timides et conseillé le retour aux chantiers. La reprise du travail volée, les grévistes se séparèrent tout penauds.

L'A. G. s'occupe des révoqués
Convoqués par l'A. G., les agents des postes qui n'ont pas fait grève et ceux qui ont repris le travail, ont eu à examiner, hier soir, les moyens de venir en aide à leurs camarades révoqués. Ils ont décidé

La crise du parti radical et la crise de la troisième République

Le gouvernement acceptera-t-il le soir vendredi le grand débat sur la politique générale que lui propose M. Gauthier (de Clagny) ? C'est probable. Il est non moins probable que la discussion prendra une ampleur et une gravité exceptionnelles.

On n'y verra pas seulement les candidats aux portefeuilles donner l'assaut au ministère dont ils convoitent la succession. Sans doute aussi, jeunes et vieux radicaux, radicaux-socialistes et radicaux conservateurs s'y heurteront dans une bataille d'idées. Et des orateurs de tous les partis y rechercheront les causes profondes de « cet état d'anarchie qui met en péril les intérêts essentiels du pays ».

Le parti radical traverse-t-il une crise ? Le nier serait vouloir se refuser à constater l'évidence même », répond M. Massé dans le Rappel. Et le député radical-socialiste de la Nièvre reconnaît que c'est du vote de la séparation que datent, entre républicains portant une même étiquette, des malentendus qui vont en s'aggravant chaque jour.

Tant que la lutte, ajoute-t-il, a été circonscrite aux questions purement politiques, tant que la guerre au cléricalisme a été, en quelque sorte, le premier article de notre programme, il a été possible de grouper des bonnes volontés qui devaient, sur d'autres points, se trouver profondément divisées.

Un autre député radical, M. Maurice Ajam, fait ce vu dans le Siècle: « Depuis 1904, nos chefs ont tenté un effort considérable pour assurer la constitution d'un programme social minimum qui pût être accepté par une majorité de démocrates. »

« Nous n'avons encore posé qu'une formule tellement vague que le parti catholique lui-même a pu la revendiquer comme sienne : « Amélioration du sort du plus grand nombre. »

« En somme, le problème se pose aujourd'hui, pour les radicaux, suivant l'heureuse formule de M. Massé, « dans les termes mêmes où il s'est posé, en 1848, pour la bourgeoisie voltairienne. »

M. Charles Bos, ancien député radical, dressait, hier, dans le Gil Blas, un formidable réquisitoire qui peut se résumer ainsi: « Après avoir tout promis, les bénéficiaires du régime n'ont rien fait; ils se sont servis... Replié sur lui-même, ce pays ne songe plus qu'à manifester sa colère. »

M. Gérard-Varet, député radical de la Côte-d'Or, ne recule pas non plus devant la confession humiliante. Il écrit dans la Revue de Paris: « Le régime actuel, vieux de plus de trente ans, est en train d'épuiser ses vertus; ses vices, en revanche, ressuscitent en un relief chaque jour plus choquant. Le parti qui gouverne laisse croire que son principal souci est de se maintenir au pouvoir et d'en tirer profit; l'appâtisme ressortit en un relief chaque jour plus choquant. Le parti qui gouverne laisse croire que son principal souci est de se maintenir au pouvoir et d'en tirer profit; l'appâtisme ressortit en un relief chaque jour plus choquant. »

L'Opinion, journal de M. Doumer, constate également que le régime est profond épuisé; qu'il est partiou. D'après notre confrère, il est surtout dans la confusion des pouvoirs, « qui crée l'anarchie morale. »

d'ouvrir une souscription dans le personnel et d'imposer une cotisation aux adhérents de l'A. G.: 2 % du traitement des hommes, 3 % de celui des femmes.

Le Syndicat des employés du gaz a décidé d'imposer à ses adhérents une cotisation mensuelle supplémentaire de 0 fr. 50 pour venir en aide aux postiers révoqués.

Sabotage
MM. Ansol, fournisseurs de force électrique pour les travaux du Métropolitain, victimes du sabotage — les dégâts s'élevaient à 100 000 francs — ont déposé la plainte suivante:

Nous soussignés Ansol et Co, entrepreneurs, demeurant à Paris, 87, rue du Maroc, chargés de la fourniture du courant électrique nécessaire à l'exécution des travaux du deuxième lot de la ligne métropolitaine n° 8, avons l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants:

M. Pataud, député radical, a été élu député du Comité de grève: « Tous les non-révoqués d'ouvrir une souscription dans le personnel et d'imposer une cotisation aux adhérents de l'A. G.: 2 % du traitement des hommes, 3 % de celui des femmes.

Le Syndicat des employés du gaz a décidé d'imposer à ses adhérents une cotisation mensuelle supplémentaire de 0 fr. 50 pour venir en aide aux postiers révoqués.

Sabotage
MM. Ansol, fournisseurs de force électrique pour les travaux du Métropolitain, victimes du sabotage — les dégâts s'élevaient à 100 000 francs — ont déposé la plainte suivante:

Nous soussignés Ansol et Co, entrepreneurs, demeurant à Paris, 87, rue du Maroc, chargés de la fourniture du courant électrique nécessaire à l'exécution des travaux du deuxième lot de la ligne métropolitaine n° 8, avons l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants:

M. Pataud, député radical, a été élu député du Comité de grève: « Tous les non-révoqués d'ouvrir une souscription dans le personnel et d'imposer une cotisation aux adhérents de l'A. G.: 2 % du traitement des hommes, 3 % de celui des femmes.

Le Syndicat des employés du gaz a décidé d'imposer à ses adhérents une cotisation mensuelle supplémentaire de 0 fr. 50 pour venir en aide aux postiers révoqués.

Sabotage
MM. Ansol, fournisseurs de force électrique pour les travaux du Métropolitain, victimes du sabotage — les dégâts s'élevaient à 100 000 francs — ont déposé la plainte suivante:

Nous soussignés Ansol et Co, entrepreneurs, demeurant à Paris, 87, rue du Maroc, chargés de la fourniture du courant électrique nécessaire à l'exécution des travaux du deuxième lot de la ligne métropolitaine n° 8, avons l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants:

M. Pataud, député radical, a été élu député du Comité de grève: « Tous les non-révoqués d'ouvrir une souscription dans le personnel et d'imposer une cotisation aux adhérents de l'A. G.: 2 % du traitement des hommes, 3 % de celui des femmes.

Le Syndicat des employés du gaz a décidé d'imposer à ses adhérents une cotisation mensuelle supplémentaire de 0 fr. 50 pour venir en aide aux postiers révoqués.

Sabotage
MM. Ansol, fournisseurs de force électrique pour les travaux du Métropolitain, victimes du sabotage — les dégâts s'élevaient à 100 000 francs — ont déposé la plainte suivante:

Nous soussignés Ansol et Co, entrepreneurs, demeurant à Paris, 87, rue du Maroc, chargés de la fourniture du courant électrique nécessaire à l'exécution des travaux du deuxième lot de la ligne métropolitaine n° 8, avons l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants:

M. Pataud, député radical, a été élu député du Comité de grève: « Tous les non-révoqués d'ouvrir une souscription dans le personnel et d'imposer une cotisation aux adhérents de l'A. G.: 2 % du traitement des hommes, 3 % de celui des femmes.

Le Syndicat des employés du gaz a décidé d'imposer à ses adhérents une cotisation mensuelle supplémentaire de 0 fr. 50 pour venir en aide aux postiers révoqués.

Sabotage
MM. Ansol, fournisseurs de force électrique pour les travaux du Métropolitain, victimes du sabotage — les dégâts s'élevaient à 100 000 francs — ont déposé la plainte suivante:

Nous soussignés Ansol et Co, entrepreneurs, demeurant à Paris, 87, rue du Maroc, chargés de la fourniture du courant électrique nécessaire à l'exécution des travaux du deuxième lot de la ligne métropolitaine n° 8, avons l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants:

M. Pataud, député radical, a été élu député du Comité de grève: « Tous les non-révoqués d'ouvrir une souscription dans le personnel et d'imposer une cotisation aux adhérents de l'A. G.: 2 % du traitement des hommes, 3 % de celui des femmes.

Le Syndicat des employés du gaz a décidé d'imposer à ses adhérents une cotisation mensuelle supplémentaire de 0 fr. 50 pour venir en aide aux postiers révoqués.

Sabotage
MM. Ansol, fournisseurs de force électrique pour les travaux du Métropolitain, victimes du sabotage — les dégâts s'élevaient à 100 000 francs — ont déposé la plainte suivante: